

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

### L'ÉNERGIE

LE SACCAGE À LA BAIE JAMES—L'INTERVENTION DU PREMIER  
MINISTRE DU QUÉBEC—LE PRÉSUMÉ PILLAGE DES FONDS  
PUBLICS

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Madame le Président, on nous dit que le premier ministre, M. René Lévesque, aurait «piqué» 31 millions de dollars aux Québécois. C'est lui qui a ordonné aux représentants de la Société d'énergie de la baie James de verser la somme de \$200,000 pour acquitter une réclamation de 31 millions de dollars, à la suite du saccage à la baie James, le 21 mars 1974. Le premier ministre est intervenu dans le processus normal d'une poursuite judiciaire intentée sous le régime Bourassa. Le plus ridicule, c'est qu'en effectuant un tel règlement, le premier ministre a fait perdre \$600,000 à la SEBJ, car même si l'on avait réussi à obtenir \$200,000, déjà \$800,000 avaient été engloutis dans les frais de poursuite. Le premier ministre Lévesque est donc intervenu personnellement pour donner 31 millions de dollars à la FTQ, sans autorisation du Parlement ou du Cabinet. A mon avis, c'est là un pillage des fonds publics. Les consommateurs d'électricité au Québec doivent payer pour des ententes secrètes basées sur de la simple sympathie politique. Ou bien M. René Lévesque ne dit pas la vérité ou bien il est idiot quand il prétend que le personnel de son bureau n'a pas participé aux négociations alors que 12 réunions s'y sont tenues. A mon sens, le premier ministre Lévesque doit éclairer les Québécois à ce sujet.

\* \* \*

[Traduction]

### L'HORTICULTURE

DON DE JONQUILLES—ON DEMANDE D'ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE  
LES PRODUITS IMPORTÉS SUBVENTIONNÉS

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, c'est aujourd'hui le 21 mars, le début du printemps, aussi incroyable que cela puisse paraître, étant donné la neige et le verglas qui recouvrent la région d'Ottawa. Toutefois, les jonquilles de ma circonscription d'Esquimalt-Saanich, que j'ai le plaisir d'offrir à tous les députés dans les couloirs, ne servent pas seulement à rappeler le printemps. Grâce à ces jonquilles, j'espère rappeler au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et à certains de ses collègues, comme je l'ai fait régulièrement par le passé, de mieux protéger le secteur canadien de l'horticulture.

Les horticulteurs canadiens sont en mesure de faire concurrence aux horticulteurs étrangers si ces derniers ne reçoivent pas de fortes subventions. Les horticulteurs canadiens ne réclament pas de subventions. Tout ce qu'ils veulent c'est qu'on les protège contre les produits étrangers qui sont excessivement subventionnés et qu'on allège leur lourde charge fiscale.

On accorde déjà une protection aux producteurs de fruits et de légumes contre les importations subventionnées. Les horticulteurs du Canada ont droit à la même protection au moyen de tarifs saisonniers et régionaux qui s'appliqueraient en pleine saison. Les horticulteurs doivent être protégés contre les produits provenant de pays où des pratiques commerciales inhabituelles ont cours. Il faut redéfinir le «dumping». Enfin, on

### Article 21 du Règlement

devrait réduire les lourdes taxes fédérales sur le combustible qui sert à chauffer les serres. Les taxes devraient être amorties en tant que frais d'exploitation légitimes. Le ministre de l'Agriculture devrait donc s'efforcer . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE RETARD DANS LA MISE EN CHANTIER DES PROJETS PRÉVUS  
POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Madame le Président, en dépit du fait que le gouvernement a annoncé qu'il construira au Nouveau-Brunswick les installations nécessaires au rendement efficace de certains ministères fédéraux, aucun projet fédéral d'importance n'a encore été mis en chantier cet hiver ou ce printemps.

Des annonces ont été faites au sujet d'une fonderie de plomb et de zinc à Belledune, de l'emménagement d'une direction fédérale de paie à Chatham, d'une prison fédérale à sécurité maximale à Renous, d'un centre de formation militaire à la base des Forces armées canadiennes à Gagetown, des quartiers généraux d'une division de la Gendarmerie royale à Fredericton et, en outre, le gouvernement retarde la construction d'un complexe forestier pour les provinces maritimes à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement fédéral a laissé périmer des ententes auxiliaires passées avec le Nouveau-Brunswick en vertu de l'accord général de développement. Sont devenus caducs, entre autres, un accord sur le tourisme, un accord sur la voirie et un accord sur le tourisme. La route n° 11, qui longe la côte septentrionale du Nouveau-Brunswick, est indispensable à l'expansion et sa construction devrait être achevée.

Étant donné le chômage très élevé, le gouvernement doit prendre des dispositions en vue de réaliser ces projets, de créer des emplois et de fournir des installations dont on a grandement besoin actuellement.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

LES INONDATIONS DANS LA RÉSERVE DES PEGUIS AU  
MANITOBA

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Madame le Président, d'une année à l'autre, les Indiens de la réserve des Peguis au Manitoba ont essayé d'obtenir que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien remédie aux inondations annuelles qui affligent leur réserve. En juillet dernier le ministre m'a écrit pour m'annoncer que dès qu'il recevrait un rapport de la bande des Peguis au sujet des crues de la rivière Fisher, ses collaborateurs leur feraient immédiatement part des démarches à faire pour obtenir du Conseil du Trésor les fonds nécessaires pour corriger le problème.

Jusqu'à présent, ces inondations ont fait l'objet de cinq études, mais aucune mesure n'a encore été prise pour les empêcher à l'avenir. Voilà pourquoi les Indiens sont encore une fois obligés de se préparer pour l'éventualité d'autres inondations au printemps, pour les bouleversements d'ordre social et économique qu'elle entraîne, et pour les coûteux travaux de nettoyage auxquels il faut procéder par la suite.